PREAVIS MUNICIPAL No 01/2021

Demande d'un crédit de CHF 144'000 destiné à la réfection du trottoir le long de la route de Nyon RC 19-B-P, entre le chemin de l'Observatoire et le giratoire du centre

---

Délégué municipal : Laurent Mathez

Au Conseil communal de Saint-Cergue

Monsieur le président,

Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers,

1. PREAMBULE

Le trottoir existant côté lac de la route de Nyon RC 19-B-P, partant du giratoire jusqu'à la hauteur de la boulangerie tea-room du Vieux Château, est fortement dégradé. Ce trottoir est, en certains emplacements, notamment au passage de l'angle de certaines constructions, extrêmement étroit permettant difficilement le passage des poussettes ou personnes à mobilité réduite. Forte de ce constat, la Municipalité, souhaite réfectionner ce trottoir de manière durable tout en profitant d'améliorer la situation et le gabarit afin d'aménager un trottoir sécurisé sur ce secteur. De plus, la Municipalité souhaite prolonger ce dernier au-delà du chemin de l'Observatoire afin de relier les aménagements déjà existants plus à l'aval.

De manière similaire, la Municipalité souhaite renforcer les aménagements piétonniers et places de stationnement situés de l'autre côté de la route cantonale afin de réduire visuellement cette dernière et renforcer la perception de traversée du village.

Ces différents éléments ont conduit la Municipalité à entreprendre l'étude d'un projet pour la réfection de ces aménagements piétonniers, faisant l'objet du présent préavis.

2. SITUATION ACTUELLE

La route de Nyon RC 19-B-P offre un gabarit de 6.80 m à l'entrée du village pour se restreindre peu à peu à un gabarit de 6 m à la hauteur du chemin Jean-Jacques Rousseau. Ce tronçon est ponctué d'aménagements piétonniers disparates au gabarit variable et sans aucune continuité. Le manque d'aménagement et le gabarit relativement large de ce tronçon rendent difficile pour les automobilistes la perception d'entrée dans le village, ce qui a tendance à favoriser des vitesses trop élevées.

L'absence d'aménagement au droit du débouché du chemin de l'Observatoire et la position de l'immeuble du tea-room du Vieux Château en zone de virage rendent extrêmement peu perceptible le trottoir naissant du côté lac, rendant ce dernier peu sécurisant.

L'accès et le débouché du chemin Jean-Jacques Rousseau et de l'Observatoire sur la RC 19 sont, eux également, extrêmement larges et peu marqués pouvant entrainer des situations de conflit.

3. PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Au vu de cette situation, le projet a été étudié afin de répondre aux objectifs fixés par la Municipalité, qui peuvent se résumer de la manière suivante :

- Sécurisation des trottoirs et mise en place d'une continuité piétonne
- Modération de la vitesse sur la RC par renforcement de la perception de traversée de localité
- Amélioration de la perception d'entrée dans la localité
- Amélioration et sécurisation des débouchés sur la route cantonale
- Le déneigement des voiries ne doit pas être entravé.

4. PROJET

4.1. Généralités

Le projet prévoit la réfection et l'élargissement du trottoir existant entre le giratoire et le tea-room du Vieux Château, ceci afin d'assurer un gabarit minimum de 1.50 m. Ce trottoir est séparé de la route cantonale par une bordure en granit, d'une hauteur de 7 cm, chanfreinée de 4/4, notamment pour la sécurité des cycles. Ce trottoir est naturellement abaissé aux endroits nécessaires pour les accès aux parcelles privées à hauteur de chanfrein. Il est prolongé au-delà du coin de l'immeuble du salon de thé du Vieux Château, au travers de la place accueillant le débouché du chemin de l'Observatoire et du DP 1011, afin de se lier aux aménagements déjà existants situés sur la parcelle n°85. La continuité piétonne est assurée par la réalisation d'un trottoir traversant, délimité de part et d'autre par des doubles rangs de pavés renforcés de manière similaire à ce qui a été réalisé dans le secteur du Carroz Delay. A l'extrémité du DP 1011 une aide à la traversée est aménagée pour rejoindre les aménagements piétonniers existants côté Jura, se prolongeant jusqu'au garage du Levant.

La route cantonale est, sur ce secteur, quelque peu réaménagée dans son emprise existante par une réduction du gabarit à un minimum de 6 m. Ce gabarit permet d'assurer le passage des transports exceptionnels de type 3 liés à cette route. Il permet le croisement d'un véhicule et d'un poids lourds à 50 km/h. Le croisement de deux poids lourds nécessite un abaissement de la vitesse à 20-30 km/h.

La modification du gabarit de la RC permet également de renforcer le trottoir le long de l'immeuble de la parcelle n°1634 entre le chemin du Vieux-Château et l'aide à la traversée. Les zones de stationnement privés situées le long de la parcelle n°94 ne sont pas modifiées. Le bord de la chaussée est toutefois mieux délimité par la pose d'une bordure. La placette existante, située en bordure de la RC au droit de l'Administration communale, est modifiée pour permettre la correction du trottoir de l'autre côté de la route.

Ce projet ne prévoit pas de réfection à proprement parler de la RC.

4.2. Autres aménagements

Dans le cadre de cet aménagement, la récolte des eaux claires est adaptée, notamment par le déplacement des organes de récolte afin de se conformer au nouveau bord de route. L'éclairage déjà existant sera maintenu, le cas échéant renforcé au droit de l'aide à la traversée.

La municipalité étudie la possibilité de mettre en place un enrobé de couleur au niveau de l'emplacement de l'aide à la traversée. Cette demande est en cours auprès de la DGMR.

5. EMPRISES

L'intégralité des aménagements est réalisée sur le domaine public 1011, 1013, 1016 ou sur la parcelle n°172, propriété de la Commune de Saint-Cergue. Aucun aménagement n'est effectué sur des terrains privés et ne nécessite donc aucune emprise.

6. COÛT DES TRAVAUX

Le budget pour ces travaux a été établi par notre mandataire sur la base de soumissions récentes pour des travaux similaires. Ces travaux feront bien entendu l'objet d'une mise en soumission auprès de différentes entreprises de la région conformément à la loi sur les marchés publics. Les coûts des travaux se résument comme suit :

1.	Travaux de génie civil		95'600.00
2.	Signalisation et marquage		5'000.00
3.	Honoraires pour étude et direction des travaux		18'000.00
4.	Travaux géométriques, abornement		5'000.00
5.	Divers et imprévus		10'100.00
	Total des travaux HT		133'700.00
	TVA 7.7 %		10'294.90
	Total des travaux TTC	**CHF**	**143'994.90**
	ARRONDI A	**CHF**	**144'000.00**

7. SYNTHESE

Le présent projet permet, par une réfection durable du trottoir existant le long de la route de Nyon et son prolongement au-delà du chemin de l'Observatoire, de mettre en place un continuité piétonne sécurisante le long de la route cantonale entre les dernières habitations, commerces et le centre du village. La réduction du gabarit de la route cantonale, couplée à la réfection du trottoir et au renforcement des aménagements existants côté Jura, permet de renforcer la perception de la traversée de localité et de contribuer à maintenir le 50 km/h sur ce secteur tout en offrant une meilleure perception pour les automobilistes en provenance de Nyon. La réalisation d'une aide à la traversée au droit du DP 1011 permettra de mieux sécuriser le bas du village.

8. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le conseil communal de Saint-Cergue

- Vu le préavis no 01/2021 de la municipalité
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Ouï le rapport de la commission d'urbanisme
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection le long de la route de Nyon RC 19-B-P, entre le chemin de l'Observatoire et le giratoire du centre,
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 144'000, faisant partie du plan des dépenses d'investissements
- **de financer** ce montant par la trésorerie courante
- **d'amortir** le montant net en 20 ans au maximum, par prélèvement au fond de réserve pour investissements et amortissements futurs, sur le compte de bilan 9282.01.

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 8 février 2021

Au nom de la municipalité

Le Syndic

Pierre Graber

MUNICIPALITÉ ST-CERGUE

La Secrétaire

Joëlle Carriot

Annexe : plan de situation

COMMUNE DE ST-CERGUE

Route de Nyon 19-B-P

Réfection et élargissement du trottoir

Echelle 1 : 250 **Nyon, le 04.03.2021**

LEGENDE: existant projeté

Bord de route
- Infranchissable
- Semi-franchissable
- Franchissable

Bordure, bordurette, volige
Rang de pavé
Chaussée, enrobé
Trottoir, cheminement piéton
Verdure
Ilôt central
Passage piéton

Route de Nyon DP 1013
DP 1010
DP 1011
DP 1017
DP 1016
Chemin Jean-Jacques Rousseau
Chemin du Vieux-Château
Citerne
80 Durgnat Françoise
81 Binggeli Jean-François
82
668 Delachaux Dominique Delachaux Marek
172 St-Cergue la Commune
85 Bürgisser Alain
90 St-Cergue la Commune
91 PPE Saint-Cergue 5727/76 à 96 Administrateur : Tissot Daniel et Spironelli Livio
94 PPE Saint-Cergue 5727/1758 à 1866 Administrateur : Bernard Nicod Nyon S.A
1634 Sipi SA, Société d'Investissement pour la Promotion Immobilière
1635 Huber Danielle Huber Gregory Huber Tamara
873
923
942
R=37.00
R=143.69
R=97.00
R=41.84
R=103.00
6.00
X: 2501600
X: 2501625
X: 2501575
Y: 1144625
Y: 1144600
Y: 1144650

Bovard & Fritsché SA
Géomètre - Génie rural - Génie civil
Système d'information du territoire
Route de St-Cergue 23 1260 NYON Tél. 022 361 17 42 E-Mail : info@bfing.ch Site : www.bfing.ch

COMMUNE DE ST-CERGUE

Route de Nyon 19-B-P

Réfection et élargissement du trottoir

Echelle 1 : 250 et Coupes 1 : 50

Nyon, le 04.03.2021

Coupe A - A'

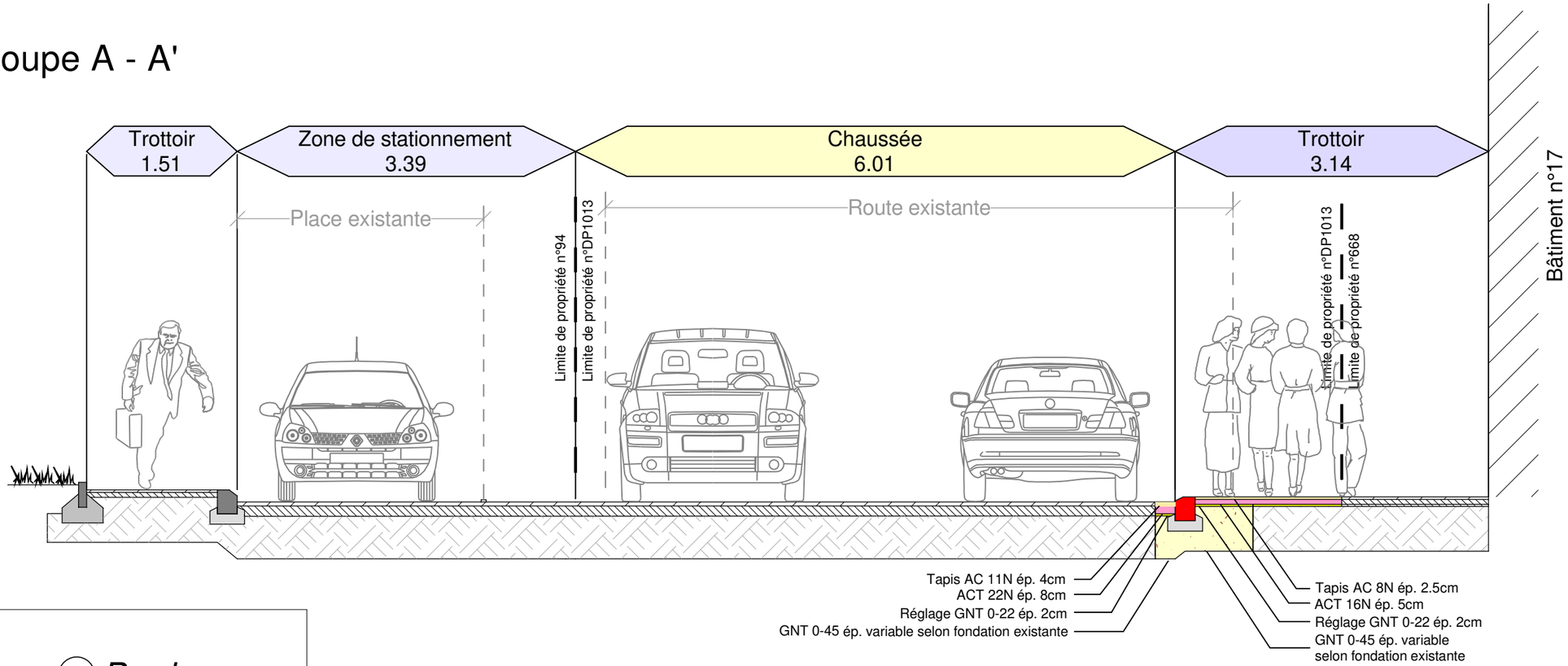

① *Bordure*

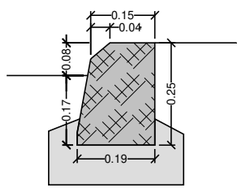

② *Bordure*

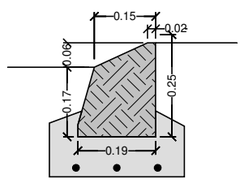

③ *Pavé*

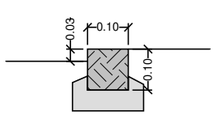

④ *Double pavés*

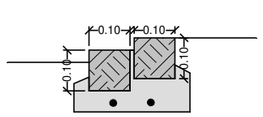

Bovard & Fritsché SA

Géomètre - Génie rural - Génie civil
Système d'information du territoire

Route de St-Cergue 23 1260 NYON Tél. 022 361 17 42 E-Mail : info@bfing.ch Site : www.bfing.ch